

CONDITIONS GENERALES DE VENTE & D'UTILISATION DES FORFAITS POUR LA SAISON HIVER 2025/2026

SYNDICAT MIXTE ESPACE LUMIERE - N° Intracommunautaire FR32200102697 REGIE PRA LOUP UBAYE 04 - Immeuble Le Génépi - 04400 PRA LOUP Tél. +33 (0)4 92 84 11 54 - Mail : info@praloup.ski - SIRET N° 200 102 697 00030

Article 1 : GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des **Titres de transport** sur les remontées mécaniques vendus par La REGIE DE PRA LOUP et donnant accès aux domaines skiables de PRA LOUP et ou de « L'ESPACE LUMIERE » **(Espace relié avec le domaine de la FOUX D'ALLOS, sous réserve d'ouverture de la liaison)**. L'acquisition d'un forfait implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée le « client »), de l'intégralité des présentes CGVU, sans préjudice des voies de recours habituelles. Si une disposition des présentes conditions venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Le Forfait « Main libre » est composé d'une carte RFID (Radio Frequency identification) sur laquelle est encodé un Titre de transport.

Attention: Chaque émission de Titre de transport donne lieu à la remise d'un justificatif de vente sur lequel figure la nature du Titre de transport, sa catégorie de clientèle, son numéro de carte, son tarif et l'assurance (si le client en a souscrit une auprès de l'exploitant). Il est demandé au titulaire d'un Titre de transport de conserver le justificatif de vente sur lui afin de pouvoir le porter à la connaissance de l'exploitant en cas de perte, de vol, de secours, de contrôle, d'assurance, de réclamation etc.... Pour lesquels il sera obligatoirement demandé.

Article 2: TITRE DE TRANSPORT

Le forfait est délivré sur un support magnétique, rechargeable, payant, mentionnant son n°WTP composé de 14 caractères (lettres et chiffres, exemple : G9811XJ-8HG-MF7) et permettant de déclencher les bornes d'accès aux remontées mécaniques.

Ce titre de transport est personnel et incessible. Seul le titre de transport dont la durée est la plus courte est cessible (3 heures).

Selon la nature du titre de transport et sa validité choisie par le Client, le forfait peut donner accès à l'ensemble du domaine skiable de PRA LOUP et de l'Espace Lumière sous réserve d'ouverture de la liaison (article 4.2).

L'utilisateur doit être porteur de son forfait durant tout le trajet effectué sur la remontée mécanique, de l'aire de départ à l'aire d'arrivée. Le forfait doit être disposé seul dans une poche gauche de l'équipement du skieur (éloigné d'un téléphone portable, d'autres supports magnétiques, de clefs ou d'éléments composés d'aluminium).

Tout **Titre de transport** donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques du Domaine Skiable pour lequel il a été émis et correspondant à sa catégorie de clientèle.

Tous les titres de transport vendus sur internet ou aux points de vente sont des journées consécutives. Les seuls titres de transport à journées non consécutives sont :

- Le 10 jours non consécutifs skieurs
- Le 10 aller / retour piéton, raquettes ou randonneur



• Le forfait saison (skieur et piéton) et le Pass Liberté

Les secteurs de validité du **Titre de transport** sont définis sur le plan des pistes de la station et durant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques telles qu'elles sont affichées aux bas des remontées mécaniques de l'Exploitant, sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement. **Le client doit obligatoirement commencer sa journée de ski sur le domaine skiable de Pra Loup et ce même pour les titres de transports donnant accès à l'Espace Lumière.** Les tarifs des forfaits et des supports sont affichés aux abords des caisses. Ils sont également consultables sur : www.praloup.ski. Ces tarifs sont exprimés en euros, toutes taxes comprises.

L'obtention de tout Titre de transport à tarif particulier (offert, étudiant, jeune, senior, etc...) est strictement soumise à la présentation d'un justificatif (carte d'identité, carte d'étudiant, livret de famille, carte d'invalidité etc....) selon les modalités disponibles aux points de vente et sur présentation au moment de l'achat de pièces justifiant de l'avantage tarifaire. Aucune photocopie de justificatifs ne sera acceptée. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du forfait ne pourra avoir lieu.

Il appartient à l'acheteur de s'informer sur les différentes conditions tarifaires existantes avant tout achat. Le personnel en caisse ne pourra être tenu responsable du choix après l'achat du titre. Le titre de transport ne peut pas être cédé par le client dès lors qu'il a bénéficié d'un tarif préférentiel.

Pour ces raisons n'achetez pas vos titres en dehors des points de vente officiels.

Article 2.1 LES DIFFERENTES CARTES OU SUPPORTS DE FORFAIT

Les supports sont rechargeables et réutilisables une ou plusieurs fois dans la limite d'une durée de garantie. Les titres de transport sont délivrés sur les supports suivants :

Les cartes PRA LOUP

Les cartes Pra Loup sont vendues aux points de vente de la station de Pra Loup, elles sont réutilisables une ou plusieurs fois dans la limite de la non altération technique du support. Cette carte est obligatoire et payante (prix de vente 3 €) pour la délivrance des forfaits.

Les cartes PASS LIBERTE

L'adhésion à la carte Pass Liberté accorde des réductions tarifaires exclusives sur vos journées ski (de -15% à -50%), elle fonctionne comme un télébadge d'autoroute. Avec cette carte inutile de passer en caisse ou de préacheter un forfait sur internet avant votre sortie. Reconnue automatiquement lors de votre passage aux remontées mécaniques, elle permet l'enregistrement de vos journées de ski. La carte est comprise dans le prix d'adhésion du Pass Liberté. (cf. Conditions Générales D'adhésion Et D'utilisation Pass Liberté).

Les cartes PRA LOUP et PASS LIBERTE ne sont pas cautionnées et ne peuvent faire l'objet d'un remboursement par l'exploitant. La durée de garantie est de 3 ans à compter de l'achat initial. La garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale du support (les supports ne doivent être ni percés, ni pliés, ni déposé sur une source de chaleur).

Les cartes sont vendues sur le site <u>www.praloup.ski</u> et dans tous les points de vente des remontées mécaniques où elles sont éditées.

Aucun nouveau Titre de transport ne peut être rechargé tant que le Titre initialement encodé sur ce support n'est pas épuisé. A défaut, le titre de transport initial serait irrémédiablement annulé, sans que le Client ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

Seules les cartes fournies par TeamAxess peuvent être rechargées.



Article 3 HORAIRES DU DOMAINE SKIABLE

Les horaires du domaine skiable sont disponibles sur notre site internet www.praloup.ski/fr/ouverture-du-domaine-skiable-Praloup

Article 4 : CATEGORIE DE CLIENTELE - DOMAINES ACCESSIBLES

Article 4.1: CATEGORIE DE CLIENTELE

Les forfaits gratuits, support obligatoire 3 € suivant le titre de transport choisi :

BAMBIN: - 5 ans (sur présentation d'un justificatif)

VETERAN: 75 ans et plus (sur présentation d'un justificatif)

Les forfaits payants, support obligatoire 3 € suivant le titre de transport choisi :

ADULTE: 18-64 ans

JEUNE: 5-17 ans (sur présentation d'un justificatif)
ETUDIANT: 18-25 ans (sur présentation d'un justificatif)
SENIOR: 65-74 ans (sur présentation d'un justificatif)

La détermination de l'âge du client à prendre en compte sera celui du jour de début de validité du forfait à délivrer.

Les personnes à mobilité réduite bénéficient d'un tarif réduit à 50% sur toute la grille tarifaire publique de référence et sur présentation obligatoire aux points de vente de leur carte CMI qui remplace les 3 autres cartes depuis le 1^{er} juillet 2017 (Carte d'invalidité, la carte prioritaire, la carte de stationnement). Seul le taux d'invalidité à minimum 80% est pris en compte. Si la carte mentionne le besoin d'un accompagnant, ce dernier bénéficiera également d'un tarif réduit à 50%. Le support reste obligatoire : 3 €.

Article 4.2: DOMAINES ACCESSIBLES

Tapis débutants (front de neige): accès aux 3 tapis débutants.

Petit domaine : accès à 30 km de pistes.

Pra Loup grand domaine : accès à 90 km de pistes.

Espace Lumière (Pra Loup et Foux d'Allos) : accès à 180 km. L'Espace Lumière est offert avec l'achat du Grand Domaine et sous réserve d'ouverture de la liaison.

Piéton/raquette/randonneur : accès aux télécabines de Molanes, Costebelle et Telemix de la Clappe.

Article 5: LA PHOTOGRAPHIE

Seule la vente des forfaits suivants sera subordonnée à la remise d'une photographie d'identité récente de face sans lunettes de soleil ni couvre-chef, ou à la prise d'une photo personnelle aux points de vente par un système de Webcam:

- 10 jours non consécutifs
- Forfaits saison
- Forfaits Pass Liberté



• Les forfaits à partir de deux jours commandés par les professionnels du tourisme en contrat avec la RPLU (soit le nom et ou logo du T.O et ou le nom prénoms des personnes)

Cette photographie sera conservée par l'Exploitant dans son système informatique de billetterie, pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du Titre, sauf opposition de la part du Client (Cf. infra « Protection des données à caractère personnel »).

Article 6 : MODALITE DE PAIEMENT

Les paiements sont effectués en devise euros :

- > Soit en espèce, pour un montant maximum de 300 €, en application de l'article 19 de la loi de finances rectificative pour 2013.
- Soit par carte bancaire (VISA, MASTERCARD).
- > Soit par E-Chèques Vacances ou Chèques Vacances ANCV (attention l'exploitant ne rend pas la monnaie pour le paiement en chèques vacances).

Article 7: JUSTIFICATIF DE VENTE

Chaque émission de forfait donne lieu à la remise d'un justificatif sur lequel figure la catégorie du Titre de transport, le tarif, le moyen de paiement, son numéro unique, et l'assurance **ASSUR'GLISSE** éventuellement souscrite.

L'interdiction de l'impression systématique du ticket de caisse après achat est entrée en application le 1er août 2023 en France. Les tickets de caisse, les facturettes de carte bancaire, en application de l'article I L. 541-15-10 du Code de l'environnement, ne seront plus imprimés que sur demande du consommateur.

Ce justificatif doit cependant être impérativement conservé par le titulaire du forfait et doit pouvoir être présenté à la demande de la Régie Pra Loup Ubaye 04 et pour tout recours ultérieur (secours, assurance, perte, réclamation...).

Article 8 : ASSURANCES

Une assurance est proposée au niveau des différents points de vente de la Régie Pra Loup Ubaye 04. Les Conditions Générales de Vente et les Garanties proposées sont disponibles au niveau de ces points de vente ou sur www.praloup.ski/fr/secours-assurances.

L'assurance ne peut être vendue seule et doit obligatoirement être associée à un forfait.

Les assurances souscrites pour la pratique du ski ne sont en aucun cas remboursables, et ce, quelle que soit la cause (annulation, interruption de séjour, non-utilisation, etc.). Le client reconnaît avoir été informé de ce caractère non remboursable au moment de la souscription de l'assurance et accepte expressément cette condition.

La Régie Pra Loup Ubaye 04, gestionnaire du domaine skiable de Pra Loup, est immatriculée à l'Orias (<u>www.orias.fr</u>) en tant que Mandataire d'Intermédiaire d'Assurance (MIA) sous le n°19008518, et soumise au contrôle de l'APCR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest, 75009 Paris cedex 9.

Article 9 : CONTROLE DU TITRE DE TRANSPORT

Le forfait doit être présenté lors de chaque contrôle à la demande de l'exploitant.



Toute personne utilisant une remontée mécanique donnant l'accès au domaine skiable de Pra Loup visé par les présentes conditions générales de vente, sans titre de transport, muni d'un titre de transport non valide ou d'un titre ne lui appartenant pas, sera passible des poursuites et indemnités ci-dessous.

Il en sera de même en cas de non-respect des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques.

Des agents assermentés de l'exploitant procéderont aux constats de ces infractions qui feront l'objet, suivant le cas .

- Soit du versement d'une indemnité forfaitaire éteignant l'action publique. Cette indemnité forfaitaire est égale à CINQ fois la valeur du Titre de transport journalier public selon la catégorie du contrevenant et correspondant au réseau de la remontée mécanique de la REGIE DE PRALOUP. (Articles L 342-15, R342-19 et R342-20 du code du tourisme et Articles 529-3 et suivants du code de procédures pénales).
- Soit de poursuites judiciaires.

Les contrôleurs pourront demander la présentation de toute pièce justifiant des avantages tarifaires accordés au titulaire d'un Titre de transport à tarif réduit ou gratuit.

Si le contrevenant refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier son identité, le contrôleur assermenté en rend compte immédiatement à tout officier de police judiciaire, de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétent, qui peut alors lui ordonner sans délai de lui présenter sur le champ le contrevenant.

Outre l'indemnité forfaitaire ou poursuites ci-avant, les agents assermentés de l'exploitant procéderont au retrait immédiat de tout forfait ne correspondant pas à son utilisateur en vue de le remettre à son véritable titulaire.

ARTICLE 10: PERTE - VOL DU FORFAIT

En cas de perte ou de vol d'un forfait **d'une durée supérieure à 3 heures**, le titulaire doit en formuler la déclaration à « l'Espace Pros» à Pra Loup 1600 ou 1500 ou à l'Espace Internet / Pass Liberté à 1600. Les informations nécessaires suivantes seront recensées : **Numéro du support ou le justificatif de vente du forfait.**

Sous réserve des vérifications d'usage et du paiement des frais de traitement de la réclamation, un duplicata sera remis au titulaire pour la durée restant à courir.

Le forfait déclaré, volé ou perdu sera bloqué définitivement et ne permettra plus l'accès au domaine skiable.

- Montant des frais de traitement : 10 €
- Adresse: « Espace Pros » Pra Loup 1600 et 1500 et « Espace Internet / Pass Liberté » Pra Loup 1600
- Horaire d'ouverture de 09h00 à 16h00 tous les jours de la saison.

En revanche, tout titre d'une durée inférieure ou égale à 3 heures, déclaré perdu ou volé ne donnera pas lieu à un duplicata. Il en sera de même pour les autres titres dont les informations nécessaires à la délivrance d'un duplicata ne pourront être retrouvées par le titulaire.

Les forfaits retrouvés sont recueillis à l'« Espace Internet / Pass Liberté » Pra Loup 1600, (Tél : 04.92.84.41.67)

ARTICLE 11: INTERRUPTION DES REMONTEES MECANIQUES

Seul un arrêt complet supérieur à 4 heures consécutives et supérieur à 80 % des remontées mécaniques du domaine skiable de PRA LOUP donne lieu à un dédommagement du préjudice subi par le client sur présentation de son forfait de ski, du justificatif d'achat et établissement d'une fiche de demande de dédommagement délivrée au point Accueil.



Seuls les titres ayant été acquis et réglés directement par leur titulaire aux points de vente de l'exploitant RPLU ou sur le site Internet <u>www.praloup.ski</u> peuvent donner lieu à un **dédommagement directement par l'exploitant de remontées mécaniques de la Régie Pra Loup Ubaye 04**. Ce dédommagement peut prendre les formes suivantes, au choix du client:

- > A/ Soit une prolongation immédiate de la durée de validité du Titre de transport
- > B/ Soit un avoir en journée ou demi-journée à utiliser au plus tard avant la fin de la saison en cours ou saison n+1
- > Soit un remboursement différé sur pièces justificatives produites, le remboursement par virement bancaire intervenant dans les quatre mois suivant la réception de ces pièces. Celui-ci sera déterminé proportionnellement à la durée d'interruption du service des remontées mécaniques et calculé de la manière suivante :

(Valeur en € du titre de transport acheté par le client d'une durée X) - (valeur en € d'un titre identique que celui acheté par le client mais d'une durée consécutive X-Y), Y étant la durée d'interruption du service supérieure à 4 h.

Pour les forfaits achetés par le biais d'une agence de voyage, TO et ou hébergeur de la station les clients devront effectuer une réclamation auprès de ces derniers.

Le forfait saison ne peut donner lieu à un quelconque dédommagement.

Pour l'octroi des conditions de dédommagement ci-dessus stipulées aux « B » et «C », les pièces justificatives accompagnées de la fiche de demande doivent être saisies sur le site de <u>www.praloup.ski</u>, rubrique « Service Client », dans les deux mois suivant le jour de l'interruption des remontées mécaniques pour lequel la demande de dédommagement est faite.

Le client ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant le dédommagement choisi.

Les tarifs en vigueur pour le domaine de Pra Loup offrent l'accès à « l'Espace Lumière », aucun remboursement ne sera effectué en cas de fermeture de la liaison.

ARTICLE 12: REMBOURSEMENT

Dans le cas où les **Titres de transport** délivrés ne seraient pas utilisés ni totalement épuisés, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle du titulaire.

Les forfaits à journées non consécutives devront être épuisés durant la saison en cours, au-delà ils ne pourront être utilisés et ce, sans qu'il ne soit procédé à leur remboursement ou un report de validité.

Il est possible de couvrir ces types de risques par des assurances spécifiques. Renseignements aux points de vente de la station de Pra Loup.

Pour les forfaits achetés par le biais d'une agence de voyage et/ou TO, les clients devront effectuer une réclamation auprès de ces derniers.

Pour les forfaits achetés sur le site de vente en ligne <u>www.praloup.ski</u> : se référer aux Conditions Particulières de vente à distance.



Les assurances souscrites pour la pratique du ski ne sont en aucun cas remboursables, et ce, quelle que soit la cause (annulation, interruption de séjour, non-utilisation, etc.). Le client reconnaît avoir été informé de ce caractère non remboursable au moment de la souscription de l'assurance et accepte expressément cette condition.

ARTICLE 13: RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée au Service client de la REGIE PRA LOUP UBAYE 04 directement sur le site internet de www.praloup.ski, dans un délai de 2 mois, suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice.

A défaut de réponse satisfaisante dans le délai ci-dessus mentionné, le consommateur a la possibilité de saisir le médiateur du tourisme et du voyage dont les coordonnées et les modalités de saisie peuvent être obtenues en consultant son site internet : www.mtv.travel

L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat. A défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

ARTICLE 14: DEFECTUOSITE DES SUPPORTS DES TITRES

En cas de dysfonctionnement ou de défaillance technique d'un support de titre de transport durant sa période de validité, l'exploitant procédera, à ses frais, au remplacement du support contre et à compter de la restitution de ce dernier dans l'un des points de vente de l'exploitant.

Toutefois, et si après vérification, la défectuosité du support est imputable à l'usager du fait d'une utilisation anormale, l'Exploitant facturera à celui-ci le coût de remplacement du support défectueux sur la base du tarif en vigueur.

L'Usager titulaire d'un Titre émis par un autre exploitant que la RPLU, devra adresser directement sa demande à cette dernière, afin d'obtenir le remplacement du support, sa demande ne pourra pas être traitée par l'Exploitant Régie Pra Loup Ubaye.

ARTICLE 15: RESPECT DES REGLES DE SECURITE

Tout Client ou usager est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'Exploitant, sous peine de sanction. Il en est de même du respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski et il lui est recommandé de tenir compte des « Dix règles de bonne conduite des usagers des pistes » éditées par la fédération Internationale de Ski (FIS). Un rappel des règles de conduite sur les remontées mécaniques est fait au verso du plan des pistes du domaine skiable de Pra Loup.

ARTICLE 16: INFORMATION CO2

En application de l'article L1431-3 du Code des transports, l'Exploitant communique ci-après l'information CO2 relatives aux prestations de transport par remontées mécaniques.

- Le CO2 transport pour un forfait journée est de 241 g
- Le CO2 transport pour un forfait ½ journée est de 155g

ARTICLE 17: PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL



L'ensemble des informations qui sont demandées par La Régie Pra Loup Ubaye 04 pour la délivrance du titre de transport est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du TRM ne pourra intervenir.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné à l'exploitant.

Certaines données (adresse postale, e-mail, n° tél) pourront également être demandées aux Clients par l'exploitant, pour permettre l'envoi d'offres commerciales par ce dernier, selon les modalités prévues par la loi LCEN du 21/06/2004.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le Client (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes (notamment à la conservation de la photographie par voie numérique ou à l'envoi d'offres commerciales) auprès de l'exploitant, en écrivant à l'adresse suivante :

Adresse : Immeuble le Génépi 04400 Pra Loup

E-mail : info@praloup.ski

Responsable du traitement : Régie Praloup Ubaye 04.

Finalités du traitement : Billetterie et gestion commerciale.

En application de l'article 90 du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

Les données personnelles collectées sur ce site internet font l'objet d'un traitement informatique visant

- Traiter votre commande. Ce traitement est nécessaire à l'exécution du contrat que vous concluez avec La Régie Pra Loup Ubaye 04.
- Créer et gérer votre compte personnel dans lequel vous pouvez mémoriser vos activités. Ce traitement est fondé sur votre consentement.
- Vous envoyez des offres promotionnelles, des lettres d'informations, et des enquêtes de satisfaction. Ce traitement est fondé sur des messages envoyés par La Régie Pra Loup Ubaye 04, sur l'intérêt légitime de cette dernière à développer ses activités ou sur votre consentement.
- Répondre aux demandes de renseignements, commentaires et réclamations que vous nous envoyez. Ce traitement est fondé sur votre consentement :

Les données collectées sont destinées :

- À La Régie Pra Loup Ubaye 04;
- À tous les prestataires dont l'intervention est nécessaire à la réalisation des traitements mentionnés ci-dessus :

E-Liberty, Team Axess. Caisse d'Epargne, Nepting, Brevo, Alpilink

- À l'Office de tourisme de Pra Loup si vous y avez consenti.

L'utilisation de certains outils techniques (tels que Brevo) peut impliquer le transfert de données vers un pays situé en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, la Régie s'assure que des garanties appropriées sont mises en place (clauses contractuelles types validées par la Commission européenne, ou mécanismes équivalents) afin d'assurer un niveau de protection conforme au RGPD. Les données collectées sont conservées pour les durées suivantes :

- Données collectées pour traiter vos commandes de produits et de services : pendant cinq ans à compter de leur collecte si le montant de la commande est inférieur à 120 €, pendant dix ans si le montant de la commande est égal ou supérieur à 120 €.



Par exception, le numéro et la date d'expiration de votre carte bancaire sont conservées : En tout état de cause pendant 15 mois après la dernière date de débit à des fins de preuve en cas de contestation de la transaction. Le cryptogramme n'est pas conservé au-delà de la transaction ;

- Données collectées pour créer et gérer votre compte personnel : jusqu'à la suppression de votre compte personnel (la suppression de compte implique la suppression des sous-contacts liés à ce compte);
- Données collectées pour vous envoyer des lettres d'information, des enquêtes de satisfaction et des offres promotionnelles : pendant 3 ans à compter de leur collecte. Au terme de cette période, ces données sont conservées pour une nouvelle période de 3 ans si vous acceptez de continuer de recevoir des lettres d'information, des enquêtes de satisfaction et des offres promotionnelles de la part de La Régie Pra Loup Ubaye 04;
- Données collectées pour répondre aux demandes de renseignements, commentaires et réclamations que vous nous envoyez : pendant la durée de ces demandes, commentaires et réclamations

Vous disposez du droit d'accéder aux données vous concernant, de les faire rectifier ou effacer, de les transférer ou de les faire transférer à un tiers, d'en obtenir la limitation du traitement ou de vous opposer à ce traitement. La Régie Pra Loup Ubaye 04 se conformera à votre demande sous réserve du respect des obligations légales qui nous incombent.

Vous disposez du droit de retirer à tout moment votre consentement au traitement des données vous concernant. Le retrait de votre consentement n'affecte pas la licéité du traitement effectué avant ce retrait.

Vous pouvez mettre en œuvre ces droits :

- Par courrier postal à l'adresse suivante : Immeuble le Génépi 04400 Pra Loup ; ou - Par courrier électronique à l'adresse suivante : info@praloup.ski.

Dans un souci de confidentialité et de protection de vos données personnelles, La Régie Pra Loup Ubaye 04 doit être en mesure de vérifier votre identité afin de répondre à votre demande. Pour cela, vous devez joindre, à l'appui de toute demande d'exercice des droits mentionnés ci-avant, la photocopie d'un titre d'identité mentionnant votre date et votre lieu de naissance et portant votre signature et ce, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », de l'article 92 du décret du 20 octobre 2005 pris pour l'application de cette loi, et du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Enfin, vous disposez du droit d'adresser une réclamation à la CNIL si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont les suivantes : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07, France – Tél. : +33 1 53 73 22 22 – Fax : +33 1 53 73 22 00 – Site internet : https://www.cnil.fr/fr/plaintes. Nous utilisons des cookies et autres traceurs sur notre site internet.

Article 18: PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les marques, modèles et graphismes portés sur les différents titres, affiches ou tarifs sont déposés et toute reproduction est strictement interdite.

Article 19: TRADUCTION ET LOI APPLICABLE - RÈGLEMENT DES LITIGES

Dans le cas où les présentes CGVU seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes CGVU est la seule à faire foi.

Les présentes CGVU sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en œuvre, au droit français.



Les différents qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis à la médiation (à la conciliation). Les parties au contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation (à la conciliation). Les parties au contrat désigneront d'un commun accord une personne qualifiée, indépendante, neutre et impartiale.

La solution proposée par le médiateur (le conciliateur) ne s'impose pas aux parties au contrat.

A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

Article 20 : RESPECT DES MESURES DE RESTRICTION ÉNERGÉTIQUE

Adaptation des mesures de restriction énergétique :

Le service public de transport par remontées mécaniques a vocation à s'adapter à tous les aléas : climatiques, pandémiques, énergétiques. Ce dernier restant accessible sur l'ensemble de la saison, ces adaptations ne feront l'objet d'aucune indemnisation. Notez que ces mesures sont prises pour faire en sorte que l'offre ski ne soit pas altérée sur le domaine skiable de Pra Loup.



CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE A DISTANCE 2025-2026

SYNDICAT MIXTE ESPACE LUMIERE - N° Intracommunautaire FR32200102697 REGIE PRA LOUP UBAYE 04 - Immeuble Le génépi- 04400 PRA LOUP Tél. 33 (0)4 92 84 11 54 - Mail. resa@praloup.ski - SIRET N° 200 102 697 00030

1. GENERALITES - Conditions

Les présentes conditions complètent les « conditions Générales de Vente et d'Utilisation » des forfaits affichés dans tous les points de vente, et mises en ligne sur le site internet <u>www.praloup.ski</u>

La passation d'une commande implique l'adhésion de la personne ci-après dénommée le « Client », aux présentes conditions particulières de vente à distance, ainsi qu'aux CGVU téléchargeables sur <u>www.praloup.ski</u> (les CGVU contiennent des informations précontractuelles complémentaires).

Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Les caractéristiques des différents forfaits proposés à la vente sur le site Internet <u>www.praloup.ski</u> (Tarif, Catégorie d'âge, Durée de validité...) sont présentées dans la grille tarifaire consultable depuis le site Internet susvisé.

Aucune disposition contraire aux conditions particulières de vente à distance ne saurait être opposée à la REGIE PRA LOUP UBAYE 04 si elle n'a pas été préalablement et expressément accepté par lui.

Ces conditions particulières de vente pourront être modifiées unilatéralement par la REGIE PRA LOUP UBAYE 04 sans préavis. Les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le client.

Les informations contractuelles sont présentées en langue Française.

Ces conditions concernent à titre exclusif les personnes physiques non commerçantes.

2. PAIEMENT SECURISE

Le paiement Internet par Carte Bancaire est effectué via une solution de paiement en ligne sécurisée en collaboration avec Systempay (serveur de paiement sécurisé en ligne de la caisse d'épargne), qui garantit la confidentialité des règlements. Le paiement est effectué sur un TPE (terminal de paiement électronique) virtuel de paiement instantané. A aucun moment, La REGIE PRA LOUP UBAYE 04 n'a connaissance des numéros que le Client doit fournir.

Les commandes confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire. Le prélèvement bancaire sera alors effectué au moment de l'envoi du justificatif de confirmation de commande.

3. MODALITES DE COMMANDE EN LIGNE

L'achat de forfait à distance s'effectue par une commande en ligne en se connectant à l'adresse Internet www.praloup.ski

La commande ne peut être enregistrée sur le site internet que si le client s'est clairement identifié :

- Soit par l'entrée de son code d'accès (Email + mot de passe) qui lui est strictement personnel



- Soit en complétant le formulaire en ligne lui permettant d'obtenir l'attribution de son code d'accès (Email + mot de passe)
- Soit en entrant, uniquement, son adresse mail en choisissant la fonction « commander sans compte »

Ensuite, le déroulement de la commande est réalisé par une série de saisies de données sur des pages d'écrans successives.

Pour finaliser la commande, le Client doit accepter les présentes conditions ainsi que les conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits.

Conformément aux exigences de l'article 1369-5 du code civil, le client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation.

Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs.

La REGIE PRA LOUP UBAYE 04 confirmera au client sa commande par un e-mail. Cette information de prise en compte contiendra un récapitulatif de tous les produits dont le client aura confirmé la commande. La confirmation de commande tient lieu de **justificatif de vente**. Il est recommandé au titulaire d'un titre de transport de conserver sa confirmation de commande afin de pouvoir la porter à la connaissance de l'exploitant en cas de perte, de vol ou dans le cas d'une réclamation où elle sera obligatoire. **Tout titre de transport chargé est strictement personnel, incessible et intransmissible (sauf les titres de transport correspondant à la plus courte durée de la grille tarifaire soit 3 heures).**

4. LIVRAISON DES COMMANDES

Sauf cas de rechargement en ligne visé à l'article 6, le client a le choix :

- Soit de retirer ses forfaits aux points de retraits de son choix, validé lors de la commande (espace internet à Pra Loup 1600 ou espace pro/internet à Pra Loup 1500, suivants les horaires d'ouvertures disponible sur le site https://www.praloup.ski/fr/ouverture-du-domaine-skiable-Praloup).
 - Afin que la commande passée en ligne soit traitée dans les délais elle doit être complète (règlement, photographie d'identité récente sans lunettes de soleil ni couvre-chef (forfait saison et 10 jours non consécutifs) et justificatifs, le cas échéant, fournis). La photo de l'utilisateur du forfait doit être téléchargée obligatoirement au moment de l'achat du titre concerné.
 - La copie de la confirmation de commande (valant justificatif de vente), transmise par mail, sera alors exigée par l'exploitant la Régie de Pra Loup Ubaye 04 ainsi que la présentation d'une pièce d'identité officielle en vigueur. A défaut les forfaits commandés ne pourront pas être délivrés.
- > Soit de retirer ses forfaits auprès d'une borne dans l'un des points « Skipass Express », accessible 24/24, 7/7. La fourniture du QR Code, reçu avec sa confirmation de commande (valant justificatif de vente), sera alors exigée sur la borne.
 - En cas d'incident technique, les forfaits pourront être retirés auprès des hôtesses à l'espace internet à Pra Loup 1600 ou à l'espace pro/internet à Pra Loup 1500 selon les horaires d'ouvertures.
- > Soit de se faire livrer à domicile (lettre suivie, tarif 4€) à l'adresse indiquée lors de sa commande (Sous réserve que la commande de forfait(s) parvienne à la REGIE PRA LOUP UBAYE 04 au moins 10 jours avant le premier jour de ski, pour la France métropolitaine et au plus tard 15 jours pour l'étranger ou les DOM TOM). A défaut de respecter ces délais le client ne pourra pas recevoir sa commande de forfait à domicile. Les délais de livraison sont en moyenne de 4 jours.



Toute commande vaut acceptation de la description des services, des tarifs et des conditions d'accès aux services.

5. MODALITES DE RECHARGEMENT EN LIGNE

Pour les personnes étant déjà en possession d'un support Pra Loup dit « Mains libres », il est précisé que ce support « Carte à puce » est rechargeable à distance par le biais du site Internet de l'exploitant <u>www.praloup.ski</u>

Le titre de transport délivré sur un support RFID peut être rechargé en fonction des produits proposés sur le site internet www.praloup.ski. Le paiement se fait par CB, une confirmation de commande est envoyée par la REGIE PRA LOUP UBAYE 04 au client, laquelle devra être conservée par ce dernier, notamment en cas de contrôle lors de l'emprunt des remontées mécaniques.

Le rechargement du titre aura lieu automatiquement lors du premier passage du client aux bornes d'accès mains-libres.

Le support « Mains libres » doit être vide, c'est-à-dire qu'il ne contient aucun autre produit non utilisé rechargé sur le même support.

Le support Pass Liberté ne peut être utilisé que pour l'usage auquel il est destiné (télépéage) et ne peut pas être rechargé pour une autre utilisation.

6. MODALITES DE REGLEMENT

Il s'agit d'une commande avec obligation de paiement.

Les prix des titres de transport, indiqués sur le site Internet sont des prix TTC, en euros, tenant compte de la TVA en vigueur au jour de la commande et hors assurances. Une assurance « secours sur pistes », est proposée en option au client au moment de sa commande, se référer aux Conditions Générales de Ventes et d'Utilisations des forfaits, article 7.

Les produits et/ou services commandés demeurent la propriété de la REGIE DE PRALOUP UBAYE 04 jusqu'au paiement intégral du prix.

Le prix de la commande en ligne est exigible à la commande et les paiements doivent être effectués en euro par carte bancaire à distance.

Toute commande ne sera définitive et validée qu'à partir du moment où le paiement aura été accepté par l'organisme bancaire et l'envoi du mail confirmant la validation de la commande réceptionnée. Le mail contenant la confirmation de commande (valant justificatif de vente) et du paiement constitue la preuve de l'ensemble des transactions passées entre la REGIE PRA LOUP UBAYE 04 et le client.

A aucun moment, la REGIE PRA LOUP UBAYE 04 n'a connaissance des numéros que le client doit fournir. La REGIE PRA LOUP UBAYE 04 est seulement avisée par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de cette commande a été effectué sur son compte.

7.1 TITRE DE TRANSPORT VENDU SUR INTERNET

Tous les titres de transport vendus sur internet sont des journées consécutives dès 2 jours. Les seuls titres de transport à journée non consécutives sont :

- Le forfait 1 jour
- Le 10 jours non consécutifs skieurs



- Le 10 aller / retour piéton, raquettes ou randonneur
- Le forfait saison (skieur et piéton) et le Pass Liberté

Les modalités de remboursement applicables sont celles prévues à l'article 12 des Conditions Générales d'Utilisation, auxquelles il convient de se référer.

7.2 EXCLUSIVITÉS INTERNET ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Forfaits Flex:

Le forfait FLEX est non daté et peut être utilisé tout au long de la saison d'hiver en cours. Il correspond au tarif public de référence proposé par la Régie Pra Loup Ubaye 04.

Ce forfait est non nominatif et peut faire l'objet d'un remboursement jusqu'au dernier jour d'ouverture du domaine skiable, sous réserve des conditions suivantes :

- Le remboursement n'est possible qu'en cas de non-utilisation totale du forfait au cours de la saison concernée.
- Sont concernés : les forfaits FLEX ainsi que les offres promotionnelles liées aux forfaits FLEX, à l'exception des exclusions expressément mentionnées ci-dessous.

Forfaits Prems:

Le forfait Prems est un forfait journée qui propose une tarification dynamique pendant une période donnée, en fonction de la demande et de la période de ski choisie. Passée ladite période, les forfaits seront disponibles au tarif plein, tel qu'indiqué sur les grilles tarifaires. Ces forfaits sont réservables jusqu'à la veille du 1^{er} jour de ski. Le forfait est strictement valable à la date choisie et uniquement pendant la saison d'hiver en cours. Il ne peut être utilisé à une autre date. Il n'est ni remboursable ni modifiable.

Offre/forfaits Black Friday:

Les ventes flash proposées lors du Black Friday feront l'objet de périodes spécifiques durant lesquelles le forfait pourra être utilisé. Les offres Black Friday ne sont ni échangeables ni remboursables.

Offre/forfait COMPASS

L'offre COMPASS est réservée aux personnes remplissant cumulativement les conditions suivantes :

- être détenteur d'une carte COMPASS en cours de validité,
- être titulaire d'une carte étudiante en cours de validité,
- être âgé de moins de 25 ans.

Le forfait associé à cette offre est strictement non remboursable et non modifiable, y compris en cas de nonutilisation.

Forfait « Tous en Piste »

Le forfait « Tous en Piste » proposé au tarif préférentiel de 5 € est une offre spéciale. À ce titre, il est strictement non remboursable et non modifiable, y compris en cas de non-utilisation.

Offres packagées avec article offert

Les forfaits vendus dans le cadre d'une offre packagée incluant un article offert (goodie, accessoire ou autre avantage matériel) sont proposés à titre promotionnel. À ce titre, ils sont strictement non remboursables et non modifiables, y compris en cas de non-utilisation.



La REGIE PRA LOUP UBAYE 04 se réserve le droit de modifier ses tarifs et la définition des catégories ouvrant le droit aux réductions et/ou aux conditions privilégiées à tout moment et sans préavis. La REGIE PRA LOUP UBAYE 04 se réserve en outre le droit de modifier et/ou de supprimer tout ou une partie des offres et des conditions d'accès à celles-ci à tout moment. Les tarifs et les conditions applicables sont ceux en vigueur à la date de la commande par le client.

En cas de demande de remboursement du titre du transport ou d'une partie du titre, des frais d'annulation devront être payés par Le Client. Ces frais d'un montant de 3 € permettent de garantir la RPLU contre les frais induits qu'elle subit, ils seront déduits du montant remboursés.

Les supports main libres et les frais de livraison ne seront pas remboursés.

Pour les forfaits achetés par le biais d'un intermédiaire, les clients devront effectuer une réclamation auprès de ce dernier.

En cas de demande de remboursement lié à une **interruption des remontées mécaniques**, il convient de se référer aux dispositions prévues à l'article 11 des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des Forfaits.

Les assurances souscrites pour la pratique du ski ne sont en aucun cas remboursables, et ce, quelle que soit la cause (annulation, interruption de séjour, non-utilisation, etc.). Le client reconnaît avoir été informé de ce caractère non remboursable au moment de la souscription de l'assurance et accepte expressément cette condition.

Les demandes de remboursement sont à effectuer sur notre site internet <u>www.praloup.ski</u> rubrique Service Client.

Après la fermeture du domaine skiable, dans le cas où les titres de transport délivrés ne seraient pas utilisés ni totalement épuisés, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle du titulaire.

8. REGLEMENT EN 3 FOIS SANS FRAIS DU FORFAIT SAISON

Pour l'achat <u>en ligne</u> d'un forfait saison primeur le règlement en 3 fois est proposé au client jusqu'au 30 septembre.

Le montant de la commande est divisé en 3 échéances prélevées sur la carte bancaire du client

- 1 ère échéance : 40% le jour de la commande

- 2ème échéance : 30% au 30ème jour suivant la date de la commande

3ème échéance : 30% au 60ème jour suivant la date de la commande

Exemple: Simulation de paiement en 3 x sans frais sur un forfait saison Primeur

TYPE DE FORFAIT	MONTANT	ECHEANCIER	MONTANTS DES
			ECHEANCES
Forfait Primeur 25-26	520 €	1ère échéance : 40 %	208 €
		2ème échéance : 30 %	156 €
		3ème échéance : 30 %	156 €

Pour ce faire, le client s'engage à communiquer les informations relatives à sa propre carte bancaire sur la plateforme <u>www.praloup.ski</u>. Le client s'engage expressément à ce que sa carte bancaire soit en cours de validité jusqu'à la dernière échéance susvisée et que chaque prélèvement soit inférieur au plafond autorisé par son organisme bancaire.



Défaut de paiement

En cas de rejet de paiement, la Régie Pra Loup Ubaye 04 proposera au client d'effectuer un virement bancaire afin de régulariser sa situation. En cas de non-paiement de la totalité des sommes dues, une mise en demeure de payer est adressée au client par l'Exploitant RPLU 04.

À défaut de régler les sommes dues dans un délai de 15 jours suivant la mise en demeure, et sans contestation sérieuse des sommes facturées que le client pourra porter à la connaissance de la Régie Pra loup Ubaye 04, la suspension de la carte est prononcée de plein droit et sans nouvel avis.

A défaut de paiement des sommes dues dans un délai de 1 mois, des frais de traitement seront facturés au client. Ces frais d'un montant de 10 € permettent de garantir la RPLU contre les frais induits qu'elle subit.

Tout défaut de paiement entraînera de plein droit et sans modification préalable, la suspension de la (les) carte(s) jusqu'à complet paiement des sommes dues.

Par ailleurs, la REGIE DE PRA LOUP UBAYE 04, émettra un titre exécutoire qui sera transmis aux services des Finances Publiques «Paierie Départementale des Alpes de Haute Provence».

Dans les 30 jours suivants l'émission du titre exécutoire, la paierie Départementale des Alpes de Haute Provence adressera une relance.

A défaut de paiement à réception de cette relance, la paierie Départementale des Alpes de Haute Provence mettra en œuvre le recouvrement contentieux de la dette en notifiant notamment une opposition à tiers détenteurs à l'établissement bancaire du client.

ARTICLE 9. ACCUSE DE RECEPTION DE LA COMMANDE

Les commandes, avec paiement par carte bancaire et confirmées, seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire du client. Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande.

Une fois la commande conclue sur Internet et confirmée par le client, la REGIE PRA LOUP UBAYE 04 en accuse réception par une confirmation de commande (valant justificatif de vente) envoyée par e-mail (à conserver impérativement par le client).

Les données enregistrées par la REGIE PRA LOUP UBAYE 04 et par le système de paiement sécurisé constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre la REGIE PRA LOUP UBAYE 04 et les clients. La confirmation de commande (valant justificatif de vente) doit être imprimée et conservée précieusement pour être présentée lors d'une éventuelle réclamation durant le séjour sur le domaine de Pra Loup ou pour le retrait de ses forfaits (hors rechargement).

10. RETRACTATION

En application de l'article L 121-16-1-9 du code de la consommation, la vente des forfaits en ligne n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L 121-21 et suivants du code de la consommation en matière de vente à distance.

11. RESPONSABILITE

La Régie Pra Loup Ubaye 04 ne sera tenue que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne. La responsabilité de la Régie Pra Loup Ubaye 04 ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une



intrusion extérieure ou la présence de virus informatique et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure. Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites d'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

12. MODE DE PREUVE

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le Client vaut preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement. Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne. Le Client doit conserver impérativement le courriel de commande, seul document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques. Les informations relatives à la validité du titre de transport et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.

13. INFORMATIQUE ET LIBERTE

Le règlement de la société des remontées mécaniques de Pra Loup s'applique. Se référer aux conditions générales de ventes et d'utilisations des forfaits.

14. ARCHIVAGE

L'archivage des commandes est effectué par le Pôle Vente de la Régie Pra Loup Ubaye 04 conformément à l'article L134-2 du Code de la consommation. Dans ces conditions, le Client peut ainsi accéder à sa commande archivée en faisant la demande écrite auprès dudit service à l'adresse susvisée.

15. TRADUCTION ET LOI APPLICABLE-REGLEMENT DES LITIGES

Dans le cas où les présentes CPVAD seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes CPVAD est la seule à faire foi. En conséquence, en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes CPVAD, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française. Les présentes CPVAD sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis à la médiation (à la conciliation). Les parties au contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation (à la conciliation). Les parties au contrat désigneront d'un commun accord une personne qualifiée, indépendante, neutre et impartiale. La solution proposée par le médiateur (le conciliateur) ne s'impose pas aux parties au contrat. A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.



CONDITIONS GENERALES D'ADHESION ET D'UTILISATION "PASS LIBERTE " PRA LOUP SAISON 2025-2026

SYNDICAT MIXTE ESPACE LUMIERE - Intracommunautaire FR32200102697

REGIE PRA LOUP UBAYE 04 - Immeuble Le Génépi - 04400 PRA LOUP

Tél. 33 (0)4 92 84 11 54 - Mail. resa@praloup.ski - SIRET N° 200 102 697 00030

Les présentes conditions complètent les "Conditions Générales de Vente et d'Utilisation" des forfaits affichés dans tous les points de vente et mises en ligne sur le site Internet www.praloup.ski et www.praloup.liberte.com

Les conditions générales ci-après précisent les dispositions qui régissent les relations entre La Régie Pra Loup Ubaye 04 et chacun des adhérents et bénéficiaires de l'offre PASS LIBERTE.

L'adhésion au Pass Pra Loup Liberté dans les conditions tarifaires du présent document emporte de plein droit acceptation des présentes conditions générales d'adhésion et Les conditions Générales de Vente et d'Utilisation.

1. Définitions

Adhésion: Désigne la souscription à la carte PASS LIBERTE.

Adhérent: Désigne une personne physique majeure et capable, qui souscrit à la carte **PASS LIBERTE** et s'engageant à payer ses consommations ainsi que celles de ses bénéficiaires.

Bénéficiaire : Désigne la personne porteuse d'une carte et bénéficiant de l'offre **PASS LIBERTE**. Un adhérent peut être bénéficiaire.

Pass Liberté: Désigne la carte, support magnétique sous format carte à puce RFID, nominative, personnelle et incessible, permettant l'ouverture des bornes d'accès aux remontées mécaniques de la station de Pra loup et du domaine de la Foux d'Allos (Sous réserve d'ouverture de la liaison), souscrite sur le site de vente en ligne dédié au Pass Liberté www.praloup-liberte.com.

Consommation : Nombre de journées skieurs consommées par les bénéficiaires sur une période donnée

Compte Adhérent : Désigne le compte regroupant l'ensemble des bénéficiaires sur une période donnée

Domaine : Désigne le périmètre skiable correspondant à un titre de transport

Exploitant: Sociétés d'exploitations des remontées mécaniques du domaine skiable du réseau visées à l'article 4

Service client : Désigne le service d'information et d'assistance mis à la disposition des adhérents et bénéficiaires par la Régie de Pra loup dans les conditions définies sur le site internet.

Paiement à la consommation: Seules les journées de ski consommées par le bénéficiaire et/ou l'adhérent sont réglées par prélèvement bancaire, de façon hebdomadaire, sur la Carte Bancaire enregistrée lors de la commande de l'adhésion (e-carte bancaire non acceptée).

2. Objet, description du programme et sites officiels

Le site internet <u>www.praloup.ski</u> est le site officiel d'information et de commercialisation des forfaits de ski de la Régie Pra Loup Ubaye 04.



La souscription, la gestion et le paiement du **Pass Liberté** s'effectuent exclusivement sur le site dédié <u>www.praloup-liberte.com</u>, également exploité par la Régie Pra Loup Ubaye 04. L'adhérent est invité à vérifier, avant toute saisie de données personnelles ou bancaires, que l'adresse affichée dans son navigateur correspond bien à l'une de ces adresses officielles et que la connexion est sécurisée (**protocole HTTPS**, affichage du cadenas).

La carte **PASS LIBERTE** permet aux bénéficiaires d'accéder facilement, rapidement, librement par un système dit « mains libres » et à des tarifs journées préférentiels aux domaines skiables tels que visés ci-dessous. La souscription au **PASS LIBERTE** entraine l'achat d'une carte permettant aux bénéficiaires de déclencher l'ouverture des bornes d'accès aux remontées mécaniques du domaine. L'adhérent souscrit au paiement à la consommation. Dans le cadre du paiement à la consommation, les bénéficiaires accéderont, pendant la durée de l'adhésion et dans la limite des jours d'ouvertures, aux domaines skiables de Pra loup et de la Foux (sous réserve d'ouverture de la liaison).

3. Société émettrice

La carte PASS LIBERTE est émise par la Régie Pra Loup Ubaye 04.

4. Domaines Skiables

La Carte PASS LIBERTE permet la libre circulation sur les remontées mécaniques des domaines skiables de Pra Loup et La Foux d'Allos.

<u>Note importante</u> : En cas de fermeture de la liaison, l'adhérent ne pourra en aucun cas demander un remboursement ou dédommagement puisque l'accès au Domaine skiable de la Foux d'Allos lui est offert.

Le domaine skiable de départ est obligatoirement Pra Loup, par conséquent, la carte PASS LIBERTE n'est valable sur le domaine skiable de la Foux d'Allos que si la liaison est ouverte et si la carte a été déclenchée à Pra Loup.

5. Adhésion

La carte est proposée par la Régie Pra Loup Ubaye 04. Les adhésions sont souscrites en ligne par l'adhérent pour le compte d'un bénéficiaire, l'adhérent pouvant être lui-même bénéficiaire. L'adhérent peut souscrire plusieurs bénéficiaires, pour son compte adhérent, dans la limite de 8 adhésions. En souscrivant l'adhésion, l'adhérent déclare accepter les présentes conditions générales d'adhésion et d'utilisation Pass Liberté ainsi que les Conditions Générales de Ventes et d'Utilisation des forfaits, mises en ligne sur www.praloup.ski et sur praloup-liberte.com.

Pour souscrire au Pass Liberté, l'adhérent doit obligatoirement communiquer des informations exactes et à jour : nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail, photo, numéro de portable et adresse postale valide.

Lors du retrait de la carte au point de vente dédié Pass Liberté (Pra Loup 1600), une hôtesse de vente est en droit de demander à l'adhérent un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

En cas de non-présentation d'un justificatif conforme, la Régie Pra Loup Ubaye 04 pourra refuser la remise de la carte

La Régie Pra Loup Ubaye 04 est libre de refuser la demande d'adhésion pour un motif légitime. L'adhérent est invité à conserver une copie de sa confirmation de commande ainsi qu'un exemplaire des présentes conditions générales (sous format électronique ou impression papier).



5.1 Droit de rétractation

En application de l'article L. 121-21 du Code de la consommation, l'adhérent dispose d'un délai de 14 jours francs à compter de l'acceptation de l'offre Régie de Pra loup pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités, en adressant un courrier recommandé avec accusé de réception, à la régie de Pra loup (Service Client). Si l'adhérent dispose de la (des) carte(s) pendant ce délai, il s'engage, à la (les) renvoyer, à ses frais, par courrier recommandé avec avis de réception à la régie (Service client). Si l'adhérent exerce son droit de rétractation dans les conditions ci-dessus mentionnées, il peut, le cas échéant, demander le remboursement de(s) l'adhésion(s) déjà payée(s). Le remboursement sera effectué à l'adhérent dans un délai de 14 jours suivant la date de réception de la rétractation. Dans l'hypothèse où l'un des bénéficiaires du compte adhérent consommerait des journées skieurs avant l'expiration du délai précité, l'adhérent ne pourra plus exercer son droit de rétractation sur l'adhésion concernée conformément aux dispositions de l'article L.121-21 du Code de la consommation.

6. Durée de validité de l'adhésion

L'adhésion est souscrite pour une période courant du 1^{er} Novembre de l'année N au 31 octobre de l'année suivante N+1 quelle que soit sa date de souscription.

L'adhésion se renouvelle par tacite reconduction aux conditions tarifaires en vigueur au jour du renouvellement.

L'adhérent sera informé au moins 1 mois avant la date d'expiration de son ou ses adhésions, des conditions applicables au renouvellement de la ou des adhésions. Il disposera alors jusqu'au 31 octobre de l'année en cours pour notifier son opposition au renouvellement, s'il le souhaite. L'Adhérent aura accès à la résiliation directement sur son compte et pourra procéder à la résiliation partielle ou totale de ses Adhésions jusqu'au 31 octobre.

A défaut de manifestation expresse de sa part, l'(les) Adhésion(s) sera (seront) automatiquement reconduite(s) pour une période de 12 mois courant à partir du 1^{er} novembre de chaque année.

Le montant du renouvellement de (des) l'Adhésion(s) est exigible à compter du 1er novembre de chaque année.

L'adhérent s'engage également à modifier ses coordonnés bancaires sur le site Internet si modification ou expiration de sa carte bancaire dans son espace personnel, ainsi que ses adresses postale et électronique. La Régie Pra Loup Ubaye 04 ne pourra être tenue responsable en cas de non réception de ses courriers si ces changements n'ont pas été signalés par l'adhérent.

6.1 Renouvellement de l'adhésion

• Adulte (18 -64 ans) vers Senior (65-74 ans) :

Les personnes atteignant l'âge de 65 ans avant la date officielle d'ouverture du domaine skiable seront automatiquement reconnues par le système en tant que "seniors".

Étudiant (18 - 25 ans) :

Pour les personnes âgées de 18 à 25 ans qui étaient étudiantes lors de la saison précédente, le renouvellement de leur adhésion devra être effectué manuellement en joignant le justificatif d'étudiant actuel.

• Étudiant vers Adulte :

L'adhésion sera renouvelée automatiquement avec le statut Adulte pour les étudiants atteignant l'âge de 26 ans.



• Jeune (5-17 ans) vers Adulte (18-64 ans) ou Étudiant (18 - 25 ans) :

Les adhérents atteignant l'âge de 18 ans à la date officielle d'ouverture du domaine seront priés de réactiver manuellement leur adhésion dans l'espace client en sélectionnant la catégorie adulte ou étudiant.

En cas de choix de la catégorie étudiant, un justificatif d'études sera requis.

• Senior (65-74 ans) vers Vétéran (à partir de 75 ans) :

Les personnes ayant atteint l'âge de 75 ans le jour de l'ouverture du domaine seront automatiquement résiliées de leur Pass Liberté.

7. Tarifs et modalités de paiement

Chaque Carte délivrée donnera lieu au paiement du montant de l'Adhésion (tarifs adhésions à l'article 7.1 des présentes conditions). Ledit montant est disponible sur le Site Internet.

7.1 Tarifs adhésion et renouvellement

Tarif pour l'année Valable du 1^{er} Novembre de l'année n au 31 octobre de l'année n+1 quelle que soit sa date de souscription.

Adhésion de novembre 2025 au 31/03/2026	33 €	3 adhésions achetées = la 4 ^{ème} offerte (même compte, même commande)
Renouvellement	18€	-

La détermination de la catégorie d'âge applicable (enfant, jeune, adulte, senior, étudiant, etc.) est effectuée sur la base de la date de naissance du titulaire du forfait ou de l'adhésion.

- Pour toute souscription ou tout renouvellement intervenant avant l'ouverture officielle du domaine skiable, la catégorie d'âge est déterminée en fonction de l'âge du titulaire à la date d'ouverture officielle de la station (fixée au 13 décembre 2025 pour la saison d'hiver 2025/2026).
- La catégorie d'âge est automatiquement adaptée en fonction de la date d'anniversaire du titulaire. En conséquence, en cas de changement d'âge en cours de saison entraînant une modification de catégorie, le système procède automatiquement au reclassement du titulaire dans la nouvelle catégorie d'âge. Le tarif journalier appliqué dans le cadre du Pass Liberté est alors calculé sur la base de cette nouvelle catégorie.

Lorsqu'un titulaire atteint l'âge de 18 ans en cours de saison, le système procède automatiquement au basculement de la catégorie « jeune » vers la catégorie « adulte ». Toutefois, si le titulaire est toujours scolarisé, il peut solliciter son reclassement en catégorie « étudiant » en transmettant un justificatif scolaire en cours de validité à l'adresse resa@praloup-liberte.com. Après vérification, nos services procéderont au reclassement manuel.

Il est expressément précisé que si la demande de reclassement en catégorie « étudiant » intervient après le basculement automatique en catégorie « adulte » et après consommation de journées de ski, aucun remboursement de la différence tarifaire ne pourra être accordé.



7.2 Tarifs journées PASS LIBERTE

TARIFS JOURNEES PASS LIBERTE										
Remise	15%		20%		30%		50%			
Périodes	Samedi Dimanche	Lundi Vendredi	Samedi Dimanche	Lundi Vendredi	Samedi Dimanche	Lundi Vendredi	Samedi Dimanche	Lundi Vendred		
Du 06/12/25 au 7/12/25 (Pré ouverture)							x	х		
Du 13/12/2025 au 19/12/25							х	X		
Noël: 20/12/25 au 02/01/26	x	×								
Du 03/01/26 au 16/01/26					x	X				
Du 17/01/26 au 25/01/26	х					×				
Du 26/01/26 au 13/02/26	x			х						
Du 14/02/26 au 01/03/26	x	×								
Du 02/03/26 au 08/03/26	х			×						
Du 09/03/26 au 20/03/26	×					x				
Du 23/03/26 au 03/04/26					x	x				
Promo 50% Mars du 21/03/26- 22/03/26 Avril du 04/04 au 05/04/26							x	x		
Lundi de Pâques (06/04/26)	Tarif unique de 20 €									
Adulte	41,30 €		38,80€		34,00€		24,30€			
Etudiant Sénior	38,30€		36,00€		31,50€		22,50€			
Jeune	35,30€		33,20€		29,10€		20,80€			

Notes: Les remises sont calculées sur le tarif public journée: adulte: 48,50€ / étudiant-sénior: 45,00€ / jeune= 41,50€

En complément des conditions ci-dessus, les 8èmes journées de ski sont offertes. Le décompte pour obtenir la gratuité n'est pas cumulable d'une saison sur l'autre (dates d'ouvertures officielles du domaine skiable). Pour avoir le détail de ses passages, l'adhérent se connectera sur son compte Pass Liberté grâce à ses identifiants, mail/mot de passe, qu'il aura choisi lors de sa souscription à l'adhésion Pass Liberté.

Des offres promotionnelles sont prévues durant la saison, Exemple : week-end de la femme ; techniquement le système ne peut pas gérer, à la fois, les 8èmes journées gratuites et les week end promo. Si la 8ème journée venait à être utilisée sur une journée promo « gratuite », alors celle-ci serait décomptée et utilisée. Afin d'éviter cela l'adhérent devra, exceptionnellement, se procurer un forfait pour cette journée « promo » et ne pas utiliser son pass pra loup liberté.

Les tarifs journées PASS LIBERTE sont fixés par la Régie Pra loup Ubaye 04, et sont facturés à l'adhérent selon les conditions tarifaires en vigueur à la date de la consommation.

Concernant le paiement à la consommation, l'adhérent est informé que le déclenchement d'un tourniquet des bornes d'accès aux remontées mécaniques du domaine par un bénéficiaire, donnera lieu à la facturation du tarif journée PASS LIBERTE mentionné ci-dessus, quel que soit le nombre de passages effectués pendant la journée



facturée. Les tarifs journées PASS LIBERTE sont publiés sur le site Internet <u>www.praloup.ski</u> et ci-dessus. Ces tarifs sont non contractuels et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment. Tous les prix sont toutes taxes comprises en euros (taux de TVA légal en vigueur au moment de l'achat) et hors assurance.

En cas de baisse tarifaire applicable au tarif public de référence d'une journée de ski, l'adhérent bénéficiera de manière automatique du tarif le plus intéressant sans aucune intervention de sa part.

7.3 Modalités de paiement

Le montant de l'adhésion PASS LIBERTE et les consommations résultant de la libre circulation des bénéficiaires sur le domaine, sont payés par carte bancaire. Lors de l'adhésion, l'adhérent communique les numéros et la date de validité de sa carte bancaire (la saisie est effectuée sur un site sécurisé). Cet ordre de paiement par carte bancaire est donné par l'adhérent, pour l'ensemble des paiements à effectuer dans le cadre de la souscription à la carte PASS LIBERTE. Les informations seront donc conservées pendant la durée de l'abonnement par la Régie Pra Loup Ubaye 04 pour les besoins de paiement.

Les sommes dues sont exigibles 48h00 après réception du mail informant du prélèvement.

Les e-cartes bancaires ne sont pas acceptées.

Les numéros de e-carte bancaire ont une durée de vie très courte et ont un usage unique.

Pour l'abonnement avec facturation des forfaits à postériori, il est obligatoire d'avoir un numéro de carte bancaire permettant de multiples paiements différés, ce qui n'est pas le cas de e-cartes bancaires. La Régie de Pra Loup ne peut donc pas les accepter pour l'abonnement et le paiement des consommations du Pass Liberté.

7.4 Facturation dans le cadre du paiement à la consommation

Les consommations (journées skiées) font ensuite l'objet de prélèvements automatiques sur le compte bancaire du titulaire principal.

Les consommations sont regroupées sur une base hebdomadaire et prélevées en une seule fois le vendredi.

l'Adhérent reçoit un courriel 48 heures avant le prélèvement, précisant les dates des journées skiées et les tarifs appliqués.

La Régie se réserve le droit de **porter la fréquence à deux prélèvements par semaine** ; dans ce cas, les prélèvements interviendront **chaque mardi et chaque vendredi**.

Toute modification substantielle de la périodicité des prélèvements sera **notifiée par e-mail** à l'adresse communiquée lors de l'inscription, **au minimum sept 7 jours** avant son entrée en vigueur.

L'adhérent s'engage à informer sans délais la Régie Pra Loup de tout changement de domiciliation bancaire. Les changements de coordonnés bancaires sont à effectuer sur l'espace personnel de l'adhérent par ce dernier uniquement.

7.5 Défaut de paiement



En cas de rejet de paiement des consommations de ski, la Régie Pra Loup Ubaye 04 pourra émettre un nouveau prélèvement en fonction du motif de rejet de paiement. Le cas échéant, elle mettra en demeure l'adhérent par courrier électronique de payer les sommes dues.

Tout défaut de paiement entraînera de plein droit et sans modification préalable, la suspension de l'ensemble des cartes des personnes rattachées au compte de l'adhérent, et ce jusqu'au paiement complet des sommes dues.

Par ailleurs, et à défaut pour l'adhérent de régler les sommes dues dans un délai de 15 jours suivant la mise en demeure, et sans contestation sérieuse des sommes facturées que l'adhérent principal porterait à la connaissance de la Régie Pra loup Ubaye 04, la résiliation de (des) l'adhésions(s) du compte adhérent est prononcée de plein droit et sans nouvel avis. Toutes les consommations non encore facturées deviennent immédiatement exigibles. En cas de non-paiement des consommations, le client recevra une relance par mail de la REGIE PRA LOUP UBAYE 04.

En l'absence de paiement dans les 15 jours à réception de cette relance, la REGIE PRA LOUP UBAYE 04 se réserve le droit de neutraliser son adhésion et d'émettre un titre exécutoire qui sera transmis aux services des Finances Publiques « Paierie Départementale des Alpes de Haute Provence ».

Dans les 30 jours suivants l'émission du titre exécutoire, la paierie Départementale des Alpes de Haute Provence vous adressera une relance.

A défaut de paiement à réception de cette relance, la paierie Départementale des Alpes de Haute Provence mettra en œuvre le recouvrement contentieux de la dette en notifiant notamment une opposition à tiers détenteurs à l'établissement bancaire de l'adhérent.

L'adhérent est informé qu'un délai de réactivation du badge pourra être nécessaire en cas de règlement après une période de mise en opposition.

En cas de **trois incidents de paiement au cours d'une même saison**, le contrat sera résilié de plein droit, sans préavis, et le client ne pourra pas souscrire à nouveau au Pass Liberté pendant une durée de **deux saisons consécutives**.

8. Souscription et modification de l'assurance

La souscription ou la modification de l'assurance complémentaire est possible en ligne jusqu'à la veille du premier jour d'ouverture des remontées mécaniques.

Après cette date, l'ajout de l'assurance reste possible uniquement si le forfait n'a pas encore été utilisé. Dans ce cas, la démarche doit être effectuée auprès du point de vente dédié au Pass Liberté, situé à Pra Loup 1600.

9. Conditions d'utilisation de la carte

La carte est valable pour une période courant du 1^{er} Novembre de l'année n au 31 octobre n+1, quelle que soit sa date de souscription.

La carte Pass Liberté est destinée aux skieurs, elle ne doit en aucun cas être utilisée pour une montée piétonne/raquette/randonnée ou pour un usage exclusif sur les espaces Débutants ou Petit Domaine.

Des tarifs spécifiques piétons/raquettes/randonnée, débutants et Petit Domaine sont proposés et vendus aux points de vente de la station de Pra Loup sur un autre support.



La carte demeure propriété exclusive de l'Adhérent. La carte donne droit, durant sa période de validité au profit du bénéficiaire à une circulation libre et illimitée sur les remontées mécaniques des Domaines de Pra loup et de la Foux d'Allos (Sous réserve d'ouverture de la liaison). Le bénéficiaire doit être porteur de sa carte durant le trajet effectué sur les remontées mécaniques, de l'aire de départ à l'aire d'arrivée. L'accès est accordé exclusivement sur détection de la carte aux bornes d'accès et selon les périodes et les horaires d'ouverture respectifs des remontées mécaniques du domaine Skiable de Pra loup. En cas de non présentation de la carte aux tourniquets des bornes d'accès, l'accès aux remontées mécaniques sera refusé.

Pour toutes demandes de remboursement des journées de ski consommées, l'adhérent devra se référer aux CGVU du domaine skiable de Pra loup. En aucun cas, l'exploitant ne pourra être tenu aux remboursements ultérieurs des journées de ski consommées et résultant d'une perte ou d'un vol.

Des contrôles pourront être effectués afin de vérifier le respect de l'utilisation personnelle de la carte. Des agents assermentés de l'exploitant sont habilités à constater toute infraction aux présentes conditions d'utilisation. Le non-respect du caractère personnel de la carte entraînera sa confiscation immédiate, la résiliation de l'adhésion ou au versement d'une indemnité forfaitaire éteignant l'action publique.

Cette indemnité est fixée à cinq fois la valeur du titre de transport journalier publique, selon la catégorie d'âge du contrevenant, et correspondant au réseau de remontées mécaniques de la Régie de Pra Loup.

Ces dispositions s'appliquent conformément aux articles L.342-15, R.342-19 et R.342-20 du Code du tourisme, ainsi qu'aux articles 529-3 et suivants du Code de procédure pénale.

La Régie Pra Loup Ubaye 04 ne pourra être tenue responsable de la mauvaise utilisation de la carte (par ex : piéton. espaces débutants, Petit Domaine), et en particulier du port de plusieurs carte Pass Liberté sur soi lors d'une même journée de ski (Prélèvement automatique par carte bancaire).

10. Modification de l'identification de l'adhérent / et ou du bénéficiaire

En cas de changement d'adresse postale, d'adresse de messagerie électronique (E-mail), de carte bancaire ou de renouvellement de carte bancaire, l'adhérent s'engage à modifier et à mettre à jour ses informations sur son compte adhérent dans un délai, maximum, de 5 jours suivant ledit changement. La modification sera à effet immédiat. Le non-respect des dispositions qui précèdent ou la révocation par l'adhérent de l'autorisation de paiement par carte bancaire entraîne de plein droit la résiliation de (des) l'adhésion(s) du compte adhérent.

11. Perte ou vol de la carte

En cas de perte ou de vol de la carte d'un bénéficiaire, l'adhérent ou le bénéficiaire devra en informer dans les meilleurs délais le service client, à l'espace « Internet, Pass Liberté » de la Régie Pra Loup Ubaye 04 à 1600. La carte sera alors invalidée et ne pourra plus être utilisée. Pour toute nouvelle émission d'une carte, l'adhérent devra impérativement en faire la demande au service. Il est précisé à l'adhérent que des frais de dossier de 10€ seront facturés et réglés par ce dernier à titre de participation aux frais de remplacement.

Elle sera délivrée au point de vente Pass Liberté au plateau 1600 ou envoyée en lettre suivie pour un coût de 4.00€.

Les conditions seront identiques en cas de perte survenant après le renouvellement « tacite » de l'adhésion.



12. Carte défectueuse

En cas de dysfonctionnement ou de défaillance technique de la carte, la Régie Pra Loup Ubaye 04 procédera, dans les meilleurs délais sans frais, au remplacement de la carte défectueuse contre et à compter de la restitution de cette dernière.

Le remplacement de la carte défectueuse doit être effectué à l'espace internet/ Pass Liberté de la Régie Pra Loup Ubaye 04 à 1600. La carte défectueuse devra être restituée, directement à la Régie Pra Loup Ubaye 04 ou renvoyée par courrier avec AR.

13. Contacts du service Client

Pour toutes questions d'ordre technique :

- Par téléphone au 04 92 84 11 54
- Par courrier à l'adresse suivante : Régie Pra Loup Ubaye 04 Service client PASS LIBERTE Bâtiment le Génépi
 04400 Pra Loup.
- Par Mail : resa@praloup.ski

14. Résiliation à l'initiative de l'adhérent

L'adhérent peut demander à tout moment la résiliation unilatérale de son adhésion auprès du service clients par mail. L'adhérent devra rappeler les références de son contrat: Coordonnées, numéro de compte adhérent et numéro de la (des) carte(s) résiliée(s). A réception de la demande de résiliation, la Régie de Pra Loup adressera un courrier électronique de confirmation de résiliation (il est recommandé d'en conserver une copie) et invalidera la (les) carte(s) du compte adhérent et les bénéficiaires du compte adhérent ne pourront plus bénéficier des avantages de(s) la carte(s), sauf à souscrire une nouvelle adhésion. La résiliation prendra effet à la date indiquée par l'adhérent lors de la notification, et au plus tôt ou à défaut d'indication de date, deux jours ouvrés à compter de la réception de ladite notification. La résiliation de l'adhésion sur l'initiative de l'adhérent n'ouvre droit ni au remboursement de l'adhésion, ni à indemnisation. Une confirmation sera envoyée par courrier électronique à l'adhérent. Les consommations antérieures à la date de résiliation effective telle que définie ci-dessus, sont dues par l'adhérent.

15. Résiliation à l'initiative de la Régie Pra Loup Ubaye 04

La Régie Pra Loup Ubaye 04 se réserve expressément le droit de procéder à la résiliation de plein droit de l' (des) adhésion(s) avant son échéance et d'annuler la (les) carte(s), en cas de non-respect par l'adhérent et/ou l'un des bénéficiaires du compte adhérent de l'une quelconque des obligations mises à leur charge au terme des présentes conditions générales, notamment en cas de défaut de paiement, d'utilisation frauduleuse (non-respect du caractère nominatif et personnel de la carte), de déclarations frauduleuses ou falsification, de violation des dispositions des présentes conditions générales d'utilisation du domaine, de comportement contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et ce, sans que l'adhérent ne puisse prétendre à un quelconque remboursement même partiel. La Régie Pra Loup Ubaye 04 se réserve le droit de refuser toute nouvelle adhésion à un adhérent dont l'adhésion a déjà fait l'objet d'une résiliation à son initiative.



16. Effets de la résiliation

En cas de résiliation, quel qu'en soit le motif, la Régie Pra Loup Ubaye 04 facture les sommes non réglées dues au titre de l'adhésion, consommations incluses.

17. Réclamations

Toute réclamation doit être formulée auprès du service client dans un délai de 2 mois, suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation.

La réclamation doit être faite en ligne sur le module service client sur www.praloup.ski rubrique « Service Client »

18. Responsabilité et Garanties

La Régie Pra Loup Ubaye 04 ne sera tenue que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne. La responsabilité de la Régie Pra Loup Ubaye 04 ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatique et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure. Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites d'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

19. Modes de preuves

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le Client vaut preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement. Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne. Le Client doit conserver impérativement le courriel de confirmation de commande, seul document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques. Les informations relatives à la validité du titre de transport et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.

20. Informatique et liberté

Les informations recueillies par la Régie Pra Loup Ubaye 04 lors de la souscription de l'adhérent ont un caractère obligatoire et sont indispensables à la délivrance de la carte. Ces informations sont destinées à l'usage de la Régie Pra Loup Ubaye 04, responsable du traitement à des fins de gestion administrative et commerciale, ainsi qu'aux prestataires et mandataires pour la gestion et l'exécution de la présente adhésion.

Les adresses postales et de messageries électroniques (E-mail) de l'adhérent et des ayants droits sont susceptibles d'être communiquées à des partenaires commerciaux. A ce titre, l'adhérent et les bénéficiaires sont informés qu'ils sont susceptibles de recevoir des offres de ces organismes ou sociétés. L'adhérent et les bénéficiaires qui acceptent que des informations le ou les concernant soient communiquées dans les conditions définies ci-dessus, cocheront la case, prévue à cet effet lors de leur adhésion. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à



l'informatique aux fichiers et aux libertés, l'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles.

21. Droits de propriété intellectuelle

L'Adhérent n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de la Société Emettrice et/ou des Exploitants.

22. Dispositions diverses

La Régie Pra Loup Ubaye 04 se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales. Ces modifications seront notifiées par courrier électronique (e-mail) à l'Adhérent **Pass Liberté** avant leur entrée en vigueur.

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales d'Adhésion sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français. A défaut de règlement amiable, les différends seront portés devant les Tribunaux compétents.